

DECISION DU MAIRE N° 015-2026
prise en application de la délibération n° 044/2020

VENTE DE DIVERS METAUX ET ZINC

Le Maire de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la délibération du conseil municipal n° 044/2020 en date du 9 juin 2020, donnant délégation au Maire pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 Euros,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22-16 et L2122-23,

Considérant que la commune n'a plus l'utilité de ces divers métaux,

Considérant sa mise en vente,

DECIDE

Article 1^{er} : L'offre d'achat de Monsieur François LENFANT représentant la société RLF sise LE CARREFOUR DES PRUNIERES à MEZERAY (72) est retenue pour le montant de 386 euros (divers métaux : 2t350 à 120 euros la tonne, zinc : 104 kg à 1 € le kg).

Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de la Sarthe et publiée.

Expédition en est adressée à Monsieur Le Sous-Préfet du Département de La Sarthe.

Fait à La Suze-sur-Sarthe, le 11/03/2026

Le Maire,

Emmanuel D'AILLIERES



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le :

De la publication le : 13/03/2026

Le Maire,

Emmanuel D'AILLIERES

